



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020

Étaient présents : Daniel GUIBAL, Anne SENESI, Patrick HUGOUNENQ, Sonia ROMERO, Jérôme VALAT, Véronique VANEL, Jean-Michel BRAL, Georgette APOLIS, Stéphane VIALETES, Marie-Laure BOUTTES, Claude CREISSEL, Danièle JOSEPH, Luc ALCOVERÉ, Jackie POUJOL.

Absent : Nadine BACZYK

Pouvoir : Nadine BACZYK donne pouvoir à Mme APOLIS Georgette

Secrétaire de séance : Sonia ROMERO

Monsieur le Maire prend la parole et souhaite aux conseillers de travailler ensemble afin que les débats soient constructifs.

Les Élus remercient les électeurs et indiquent qu'ils sont au service de la population.

1°) Délégations accordées par le conseil Municipal au Maire :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet de la délibération accordant les 29 délégations au Maire et invite le conseil à se prononcer.

A l'unanimité le conseil accepte cette délibération et souhaite que toutes ces délégations soient soumises avant décision du Maire au premier Adjoint et à l'adjoint ayant en charge le domaine concerné, lesquels devront en informer rapidement tous les membres du Conseil.

2°) Fixation % par rapport Indice Brut 1027 (Indemnités des Élus :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de fixer les taux des indemnités de fonction du Maire, adjoints et conseillers municipaux,

CONSIDÉRANT que pour une commune de 1360 habitants, le taux maximal de l'indemnité pour le :

- Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 (3 889,40€) de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51,6%

- Adjoint et un conseiller municipal délégué en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 (3 889,40 €) de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19,8%.

Monsieur le Maire propose les pourcentages suivants :

- Maire : 49,02 % de l'indice 1027

- Adjoints : 16,35 % de l'indice 1027

- Le Conseiller Délégué 16,35 % de l'indice 1027

Mme VANEL souhaite que les pourcentages soient diminués afin que l'enveloppe globale soit moins importante à supporter par le Budget Primitif.

Un débat est mené autour de la table et un vote à main levée est acté.

A la majorité le Conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire. 3 contres (Mme VANEL, Mr CREISSEL, Mr POUJOL)

3°) Vote du Règlement intérieur :

Monsieur le Maire indique qu'il est obligatoire dans les Communes de 1 000 habitants et plus de mettre en place un règlement intérieur sur le fonctionnement du Conseil Municipal (préparation, tenue des réunions du conseil ainsi que l'aboutissement de ces réunions). Le conseil à l'unanimité approuve le règlement présenté.

4°) Mise en place des commissions communales :

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement et la composition des commissions. Monsieur le Maire est président de droit de chaque commission.

Les commissions peuvent faire appel à des consultants pour les aider. Un appel à la population sera lancé cet été pour permettre aux habitants et aux représentants d'associations locales de s'investir dans les sujets les concernant.

Commission urbanisme et Commission des bâtiments communaux, du patrimoine et l'aménagement des villages :

BRAL Jean-Michel Vice Président	HUGOUNENQ Patrick
VALAT Jérôme	CREISSEL Claude
APOLIS Georgette	BACZYK Nadine
POUJOL Jackie	

Commission finances :

SENESE Anne Vice Présidente	POUJOL Jackie
BRAL Jean-Michel	VALAT Jérôme
VANEL Véronique	

Commission d'accueil entreprises sur le PRAE Michel Chevalier :

VALAT Jérôme Vice Président	BRAL Jean-Michel
HUGOUNENQ Patrick	SENESE Anne
ROMERO Sonia	ALCOVERÉ Luc
VANEL Véronique	CREISSEL Claude
POUJOL Jackie	BOUTTES Marie-Laure

Commission chargée de la voirie et l'entretien des chemins communaux :

HUGOUNENQ Patrick Vice Président	BRAL Jean-Michel
VALAT Jérôme	ALCOVERÉ Luc
CREISSEL Claude	POUJOL Jackie

Commission sécurité / Vidéoprotection :

ALCOVERÉ Luc Vice Président	VALAT Jérôme
VIALETTES Stéphane	

Commission de l'Assainissement :

SENESE Anne Vice Présidente	VANEL Véronique
VALAT Jérôme	BRAL Jean-Michel
POUJOL Jackie	ROMERO Sonia
JOSEPH Danièle	

Commission Environnement et Commission devenir de la décharge de soumont :

JOSEPH Danièle Vice Présidente	VALAT Jérôme
SENESE Anne	CREISSEL Claude
VANEL Véronique	BRAL Jean-Michel
ROMERO Sonia	BOUTTES Marie-Laure

Monsieur VALAT propose à Mr POUJOL de faire partie de cette commission celui-ci refuse compte tenu de son implication dans d'autres commissions.

Commission des Écoles et de la bibliothèque :

ROMERO Sonia Vice Présidente	BRAL Jean-Michel
VALAT Jérôme	BOUTTES Marie-Laure
SENESE Anne	BACZYK Nadine

Commission organisation du personnel technique :

HUGOUNENQ Patrick Vice Président	VALAT Jérôme
SENESE Anne	ROMERO Sonia
BRAL Jean-Michel	

Commission de la communication, journal, site, blog et autres :

VALAT Jérôme Vice Président	ALCOVERÉ Luc
BRAL Jean-Michel	ROMERO Sonia

Commission d'ouverture des plis pour les appels d'offres :

VALAT Jérôme Vice Président	SENESE Anne
HUGOUNENQ Patrick	ROMERO Sonia

BRAL Jean-Michel
CREISSEL Claude

POUJOL Jackie

Commission festivités et associations et Commission d'aide sociale :

VIALETES Stéphane Vice Président
SENESI Anne
APOLIS Georgette
VALAT Jérôme

ROMERO Sonia
BACZYK Nadine
BRAL Jean-Michel

SIEL :

VANEL Véronique
BRAL Jean-Michel (Suppléant)

GUIBAL Daniel
SENESI Anne (Suppléant)

SIVOM :

BACZYK Nadine
ROMERO Sonia (Suppléant)

VANEL Véronique
GUIBAL Daniel (Suppléant)

Hérault Énergie :

VANEL Véronique

BRAL Jean-Michel

AGEDI :

GUIBAL Daniel

Répartiteurs :

SENESI Anne Vice Présidente

5°) Formation MBC – ORÉA présentée par Mr BRAL Jean Michel :

Monsieur le Maire donne la parole à Mr BRAL Jean-Michel qui présente la possibilité d'avoir recours à un centre de formation qui permettrait à des personnes d'obtenir un CAP MBC (Maintenance Bâtiment Collectivités. Cette équipe dirigée par des formateurs se chargerait de faire des travaux sur les bâtiments communaux (peinture, maçonnerie, électricité, plomberie...), la commune n'aurait à charge que les matériaux.

A l'unanimité le Conseil accepte de conventionner avec le centre de formation et de lister les priorités d'interventions sur les bâtiments communaux.

6°) Convention Licence 3. :

Monsieur le Maire fait l'historique concernant l'installation de la Brasserie Factory au centre commercial Leclerc et rappelle au Conseil que la Commune à acquis une licence à mettre à disposition.

Monsieur VALAT donne la tarification pratiquée pour ce type de licence.

Compte tenu de la fermeture de la Brasserie lors de la crise COVID, Monsieur le Maire propose de demander la facturation qu'à partir de Janvier prochain. Mr POUJOL et Mme SENESI demande une facturation immédiate. A l'unanimité le conseil accepte de louer cette licence à la Brasserie FACTORY au prix de 50€ par mois de Septembre 2020 à Décembre 2020 et fixe la location à 150 € par mois à partir de Janvier 2021 pour un an renouvelable à date.

7°) Marché Estival :

Monsieur BRAL informe le souhait d'organiser un marché estival sur le parking de la Mairie de Salelles le dimanche matin. Dix exposants seraient prêts à venir. Le conseil à l'unanimité accepte de faire un essai cela permettrait de créer un lien entre habitants et une offre de proximité.

8°) - Confirmation positionnement sur les délibérations Linky et Décharge Soumont :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le positionnement de la Commune sur le devenir de la Décharge de Soumont et donne le compte rendu de la réunion du la CSS du 15 Avril 2019 et du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 Mai 2019.

Le Conseil à l'unanimité confirme la décision et demande la fin de l'exploitation de la décharge en 2022. Des solutions de transports sur des sites adaptés existent sans coûts supplémentaires.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune à délibéré contre la pose des compteurs Linky sur les bâtiments communaux et demande l'avis des nouveaux élus. Une rencontre est prévue avec Mr GARACH de ENEDIS. A l'unanimité le Conseil maintient cette décision pour l'instant.

9°) Climatisation Groupe Scolaire :

Monsieur BRAL informe le conseil de l'installation des climatisations au groupe scolaire et la proposition de l'entreprise NRJ Ingénierie a été retenue pour 27 000 €. Proposition la moins-disante.

Monsieur POUJOL prend la parole pour informer que selon lui cette installation n'a pas été acté lors des précédents conseil municipaux. Monsieur le Maire et les Élus interviennent pour préciser qu'une discussion avait bien acté le principe, suite aux demandent faites par l'équipe enseignante et parents d'élèves.

10°) Contrat Mr ROLANDO :

Monsieur le Maire explique que le contrat aidé de Mr ROLANDO arrive à terme et propose compte tenu que cet agent donne totale satisfaction de passer cet agent en CDD par le biais du GEEP ou autres organismes.

Mme SENESI se propose de faire une analyse financière sur le coût de cet emploi afin de trouver la meilleure solution de renouveler ce poste. Le Conseil accepte cette proposition.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de Mme ALTAIRAC qui souhaite qu'un lave mains soit installé dans la sacristie de l'église de Loiras afin de respecter les règles d'hygiène et de propreté. Monsieur BRAL se charge d'étudier la possibilité de cette installation. Le conseil propose de mettre à leur disposition du gel hydroalcoolique.

Monsieur le Maire informe les Élus de la venue du Sous-Préfet.

Monsieur le Maire soulève une préoccupation avec un permis de construire sur Salelles Voie Romaine dont les voisins contestent et demandent à la Mairie de trouver une solution. Le Sous-Préfet ayant proposé ses services en cas de soucis, le conseil souhaite donc prendre l'attache de celui-ci, si pas de solution amiable.

Monsieur VALAT s'est rendu à l'appartement meublé de St Martin et celui-ci informe qu'une personne est prête à le louer dès lundi. Le conseil accepte cette location pour 1 an renouvelable au prix de 350 € par mois. Le bail devra informer le locataire que sous cet appartement il y a une salle communale et qu'il peut éventuellement avoir du bruit et qu'également les toilettes sont équipés d'un broyeur.

Monsieur BRAL soulève la problématique des colonnes et des déchets se trouvant autour. Monsieur le Maire lui demande de rencontrer le référent du syndicat Centre Hérault.

Monsieur VALAT informe que des personnes ayant déposées des déchets sur le voie publique ont été verbalisées.

Monsieur BRAL informe avoir reçu un devis d'un montant de 3120 € pour la réparation du trou du clocher de l'église de Salelles. Économie importante de près de 15 000 € par rapport aux autres devis avec échafaudage.

Madame APOLIS demande que les équipes vertes de la Mairie débroussaillent le tour du stade près des habitations.

Fait à Le Bosc,
Le 11 Juin 2020

Le Maire
Daniel GUIBAL

